

9182 - Le statut de la prière effectuée derrière un prieur isolé

La question

Si un musulman entre en prière avec l'intention de l'accomplir tout seul et qu'une autre personne vienne le rejoindre, doit-il accepter cette personne ou la repousser compte tenu de son intention initiale ?

La réponse détaillée

Il n'y a aucun mal à le faire selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas sur la question. Celle-ci est néanmoins l'objet d'une controverse. Mais l'avis juste le permet parce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) se mit une fois à prier au cours de la nuit et Ibn Abbas alla se joindre à lui. Dans ce cas, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) devint imam et ibn Abbas son suivant. Ce qui transforma l'intention de prier tout seul en une intention de prier en tant qu'imam. Cet événement indique que cela est permis. Ceci s'applique aussi bien à la prière obligatoire qu'à la prière surérogatoire, à moins qu'un argument vienne y porter une restriction. Cet avis est plus juste que l'autre. Il est aussi choisi par Cheikh al-islam Ibn Taymiyya et rapporté d'après l'imam Ahmad, et il reste – s'il plaît à Allah – l'avis le plus plausible.